

Le 26 novembre 2020

Postes Canada, l'AFPC/SEPC et l'AOPC travaillent ensemble pour mettre en œuvre des changements qui pourraient vous toucher.

Bonjour,

La présente lettre vise à vous informer de certains changements qui pourraient avoir des répercussions pour vous. Ces changements sont le résultat d'un processus conjoint d'examen de certains postes au sein de la Société. Le processus a commencé en 2019, lorsque l'Alliance de la Fonction publique du Canada/Syndicat des employés des postes et communications (AFPC/SEPC) a déposé une demande auprès du Conseil canadien des relations industrielles (CCRI). L'Association des officiers des postes du Canada (AOPC) a collaboré plus tard à titre d'intervenant. La demande contestait l'exclusion de quarante-quatre (44) postes cadres et exempts des unités de négociation.

Les trois parties ont plutôt convenu de traiter la question dans le cadre d'un processus conjoint. L'AFPC/SEPC, l'AOPC et Postes Canada ont ensuite établi un cadre pour discuter des postes contestés, qui comprenait une médiation permettant de trouver des solutions. Après plusieurs mois de discussions et une courte ronde de médiation, l'arbitre Knopf a rendu sa décision le 26 octobre 2020 menant à un règlement pour les 44 postes. Vous pouvez [lire le rapport](#) complet.

En raison de la décision, certains postes seront transférés à l'AFPC/SEPC et certains à l'AOPC. Nous communiquons avec vous maintenant pour vous informer que votre emploi pourrait être transféré. Toutes les parties concernées comprennent qu'il s'agit d'un changement important et que vous aurez des questions sur ce que cela signifie pour vous. Nous tenons à vous assurer que Postes Canada, l'AFPC/SEPC et l'AOPC travaillent en étroite collaboration pour conclure une entente concernant les détails. Notre objectif commun est d'assurer une transition en douceur pour tous les employés dont les postes sont touchés.

Aucune modification immédiate ne sera apportée à votre poste pendant ces discussions. Vous recevrez des communications conjointes pour vous tenir au courant du calendrier et des détails dès qu'ils seront disponibles. Nous voulons nous assurer de vous fournir les précisions dont vous avez besoin ce qui sera possible au début de 2021.

Merci de votre patience pendant que nous menons à bien cette transition, ensemble. Nous remercions également les parties et M^{me} Knopf pour leurs efforts de collaboration dans le cadre de ce règlement.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre chef d'équipe ou [AccèsRH](#).

Cordialement,



Susan Margles

Chef du personnel et de
la sécurité
Postes Canada



François Paradis

Président national
SEPC



Michael Ling

Président national
AOPC